

**Dénomination sociale : A.C. FLUIDES**

**Forme juridique : SAS**

**Capital social : 1 000 Euros**

**Siège de la société : 27 Rue Jules Vedrines 26140 Saint-Rambert-D'Albon**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 01/04/2026**

Le 01/04/2026,  
à 14h00,

Les associés de la société **A.C FLUIDES**, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

**Monsieur Sekir ALKANAT**, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution I**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société et d'adopter la rédaction suivante :

**La société a pour objet :**

- **Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation**
- **Le négoce, l'achat, la vente, l'import-export de tous matériels, matériaux et équipements liés aux travaux de construction, au bâtiment et aux travaux publics (BTP) ;**
- **La réalisation de tous travaux du bâtiment, tous corps d'état, notamment les travaux de second œuvre, effectués directement ou par le recours à la sous-traitance ;**

**Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.**

En conséquence de la résolution précédente, l'article 2 des statuts est modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Résolution II**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Monsieur Sekir ALKANAT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.